



## ENGAGEMENT 1

### Impulser une gouvernance de la démarche RSE

ACTION  
MENÉE

#### Renforcer la démarche RSE

Depuis 2006, le Leem a mis en place et impulsé une démarche sectorielle de responsabilité sociétale. Celle-ci est structurée autour de groupes de travail thématiques rapportant au Comité RSE du Leem, composé de 25 entreprises en 2011. Jean-Noël Bail, Directeur des affaires économiques et gouvernementales de GlaxoSmithKline qui préside ce Comité RSE, Jean-Marie Lefevre, PDG de Biocodex et administrateur référent sur les questions environnementales, et Gilles Chaufferin, Directeur général délégué adjoint des Laboratoires Boiron, restituent les progrès accomplis au Conseil d'administration du Leem.

Le Leem a par ailleurs engagé un dialogue avec ses parties prenantes, au sein du Comité de Parties Prenantes des Entreprises du Médicament (Coppem). Ce dialogue crée, avec les différents groupes de travail, un cadre global aux échanges du secteur. Il permet de mieux identifier et répondre aux aspirations, critiques et thèmes émergents de la société.

ACTION  
MENÉE

#### Mettre en place un reporting efficace

Afin de mesurer où en est le secteur sur les enjeux de responsabilité sociétale et de rendre compte des avancées aux parties prenantes, le Leem a mis en place depuis 2009 un questionnaire annuel permettant de recueillir des données sociales, sociétales et environnementales.

En 2011, quarante-trois entreprises, représentant 66 % du chiffre d'affaires et 63 % de l'effectif total du secteur, ont communiqué leurs données quantitatives et qualitatives. Une fois consolidées, ces informations sont présentées aux responsables RSE et développement durable des entreprises. Les indicateurs de la Convention de progrès 2009-2011 sont publiés annuellement dans le rapport RSE (cf. pages 30-31).

Enfin, ce questionnaire vise à préparer les entreprises aux obligations de reporting découlant de la loi Grenelle 2.



**ACTION  
MENÉE**

## **Renforcer la “culture RSE” du secteur**

Dans le cadre de la Convention de progrès 2009-2011 du secteur, Les Entreprises du Médicament se sont engagées à sensibiliser les salariés à la RSE et au développement durable. Afin d'accompagner ses adhérents dans leur stratégie de mobilisation des collaborateurs, le Leem a mis à leur disposition des outils de sensibilisation spécifiques : un module de e-learning, hébergé sur l'espace Formation RSE de l'extranet et accessible aux personnes atteintes d'un handicap visuel ou auditif, ainsi qu'un module en présentiel.

Pour renforcer encore son travail de pédagogie et d'accompagnement auprès de ses adhérents, le Leem a également lancé des petits-déjeuners RSE thématiques. Ils constituent de vraies occasions d'échanges et de rencontres entre les entreprises, mais aussi avec les pouvoirs publics et des experts. Le premier petit-déjeuner, consacré à la biodiversité, s'est tenu le 4 octobre 2011 dans les locaux du Leem.

## ENGAGEMENT 2

### Approfondir les relations des Entreprises du Médicament avec la société

ACTION  
MENÉE

#### Nourrir le dialogue avec les parties prenantes

Depuis 2006, le Leem s'est engagé dans une démarche de dialogue avec les parties prenantes, en créant un comité permanent, le Coppem, Comité de Parties Prenantes des Entreprises du Médicament, composé de personnalités de tous horizons, avec le concours d'un médiateur externe. Avec elles, le Leem a poursuivi en 2011 ses travaux sur le thème de la transparence : des questions liées aux comportements et pratiques sur les marchés, les relations avec les tiers (experts, associations, influence, corruption, information et communication) et les liens entre transparence et gouvernance.

Les échanges au sein du Coppem en 2011 ont pris plusieurs formes : simple échange d'informations sur l'actualité (affaire Mediator, Assises du Médicament...) ; échange d'informations sur les positions du Leem (projet de loi médicament) ; demande d'avis (projet de création d'une instance d'auto régulation, projet de Convention de progrès) ; coproduction (corédaction d'un document sur la déclaration des effets indésirables par les patients - cf p.14).

Le bilan de ces échanges a été présenté au Conseil d'administration du Leem début 2012.

ACTION  
MENÉE

#### Assises du Médicament : être une force de propositions

Restaurer la confiance dans le système de sécurité sanitaire des produits de santé en construisant une vision stratégique de la politique des produits de santé : tel était l'objectif des Assises du Médicament, qui se sont tenues en mai 2011. Afin d'apporter leur contribution aux débats, Les Entreprises du Médicament ont soumis leurs suggestions pour une refondation du système. Les propositions ont notamment porté sur la mise en place d'un modèle alliant sécurité et innovation, une évaluation continue du médicament, un renforcement de la capacité d'expertise française, une transparence accrue des décisions, la prévention des conflits d'intérêts et enfin une information et une formation responsables.

Le Leem considère que la grande majorité des mesures annoncées par le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé en juin 2011 va dans le sens de l'intérêt des patients et de l'amélioration de la sécurité sanitaire.

Cependant, le Leem s'est inquiété des orientations ministérielles concernant, d'une part, le financement du développement professionnel continu et d'autre part, la refondation de la visite médicale. Plus généralement, le Leem a fait part de ses préoccupations sur le déploiement du dispositif réglementaire d'accompagnement de la réforme.



AXES  
DE  
PROGRÈS

## PERSPECTIVES 2012

- > Renforcer la gouvernance de la RSE dans les entreprises adhérentes notamment en promouvant la mise en œuvre de bonnes pratiques
- > Développer la sensibilisation des salariés du secteur à la RSE en déployant les modules de formation
- > Renforcer les relations des entreprises avec la société en poursuivant notamment le dialogue avec les parties prenantes dans le cadre du Coppem
- > Promouvoir la mise en œuvre de bonnes pratiques de lobbying dans le secteur



LA  
PAROLE  
AU

### Coppem À quoi sert le Coppem pour le Leem ?

“Au cours d’une discussion de bilan de l’année, les parties prenantes ont remarqué un véritable pas en avant en 2011 : désormais le Leem sollicite le Coppem, devenu crédible, pour un avis plus en amont de ses choix ou de ses décisions. Au-delà de la consultation, ses avis sont intégrés. Le Coppem estime ne pas s’autocensurer et pouvoir dire ce qui, en interne, n’est pas forcément dit de la même manière. Les rôles de chacun sont restés distincts et sont devenus complémentaires”.

**Anne-Marie Ducroux**  
Médiatrice du Coppem

“Pour les associations de patients, le Coppem est une instance privilégiée d’écoute, d’analyse et de préconisations”.

**Pierre-Albert Lefebvre**  
Association Française des Diabétiques,  
membre du Coppem

“Le Coppem joue un triple rôle : d’anticipation des risques par son analyse en amont ; d’aide à la décision par ses contributions aux thèmes qui lui sont soumis et, enfin, d’action conjointe par des positionnements ou des productions concertées avec le Leem”.

**Olivier Maurel**  
Consultant-chercheur indépendant,  
professeur associé à l’IAE Gustave Eiffel - UPEC,  
membre du Coppem

